FORMULAIRE D'AIDE A L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU PLUVIALE

La Ville participe à l'achat de récupérateurs d'eau par ses habitants. Cette aide est fixée à 30 % du montant TTC de l'équipement, plafonnée à 30 €. L'installation ne rentre pas dans le calcul de la subvention : seul l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie neuf est pris en compte.
L'aide est réservée aux habitants de la commune. Une seule aide par foyer sera accordée.
La Ville vérifie la demande et sa complétude, et décide d'attribuer la subvention après examen du dossier.
La subvention est reversée par virement bancaire au nom du / de la demandeur.se, jusqu'à épuisement des crédits alloués annuellement par la commune.

Identification du / de la demandeur.se :
Prénom :
Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

Le dossier complet est à envoyer à urbanisme@pierrotin.fr, par courrier à l'adresse de la mairie, ou à déposer en mairie les lundis et jeudis de 13h30 à 17h et les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h.
A ce formulaire complété et signé doivent être joints :

- la facture datant de moins de trois mois, comportant le nom et l'adresse du / de la demandeur.se, la date de l'achat, le prix et le magasin vendeur ;
- la copie d'une pièce d'identité du / de la demandeur.se ;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois ;
- un RIB (relevé d'identité bancaire) au nom du / de la demandeur.se ;
- une photo de l'équipement installé.

Fait à , le

Signature